



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.2/17/Add.1/Corr.1  
26 juillet 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS ET  
FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à  
l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies  
de navigations intérieures (ADN)

**RAPPORT DE LA RÉUNION COMMUNE D'EXPERTS SUR SA HUITIÈME SESSION  
(26-29 janvier 2004)**

**Rectificatif 1\***

Les corrections suivantes doivent être effectuées dans le document TRANS/WP.15/  
AC.2/17/Add.1.

---

\*/ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote  
CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/17/Add.1/Corr.1

**PARTIE 1**

- 1.1.3.2 f) Dans la version anglaise, remplacer «pressure tanks» par «pressure vessels».
- 1.1.4.3 Modification sans objet.
- 1.4.2.3.1.1 Les modifications sous "*Obligations relatives au remplissage de bateaux avec des marchandises dangereuses en vrac*" sont relatives au 1.4.3.3.
- 1.6.1.1 Ajouter:
- "1.6.1.1 Remplacer "2003" par "2005" et "2002" par "2004".
- 1.6.1.3 Ajouter:
- "1.6.1.3 Remplacer "1998" par "2004".
- 1.10.1.1 Correction sans objet en français.
- 1.10.3.2.2 c) Correction sans objet en français.
- 1.10.3.2.2 d) Au troisième alinéa, insérer "intermédiaire" après "temporaire".

**PARTIE 2**

- 2.2.2.1.6 c) Dans le NOTA, remplacer "peut" par "doit" dans la dernière phrase.
- 2.2.41.1.12 Correction sans objet en français.
- 2.2.52.1.7 Correction sans objet en français.
- 2.2.61.3 Remplacer «insérer une nouvelle note de bas de tableau "i" par "insérer une nouvelle note de bas de tableau "h"»
- Section 2.2.7 Les modifications sont relatives au 2.2.7.1.2.
- 2.2.7.1.2 f) Remplacer "la limite définie au 2.2.7.2" par "la limite visée dans la définition de "contamination" au 2.2.7.2".

**PARTIE 3**

Chapitre 3.2, Tableau A, ajouter

No ONU ou ID	Colonne	Modification
1051	(11)	Insérer : « LO05 »
2730 (solides)	(1)	Remplacer "2730" par "3458"

2732 (solides)	(1)	Remplacer "2732" par "3459"
9002	(2)	Remplacer "non indiquées par ailleurs" par "n.s.a."

## **PARTIE 5**

5.3.1.1.2 Remplacer «unités de transport» par «véhicules» et «unité de transport» par «véhicule».

5.3.2.1.2 Insérer “du premier paragraphe” après “Modifier la fin de la dernière phrase”.

5.3.2.1.4 Insérer “du premier paragraphe” après “À la fin de la dernière phrase”.

5.3.2.3.1 Ajouter un nouveau paragraphe à la fin avec la teneur suivante:

"Pour les matières de la classe 1, le code de classification selon la colonne (3b) du Tableau A du chapitre 3.2 sera utilisé comme numéro d'identification du danger. Le code de classification se compose :

- du numéro de la division selon 2.2.1.1.5, et
- de la lettre du groupe de compatibilité selon 2.2.1.1.6."

5.4.1.1.6.2 Dans les exemples, remplacer "No ONU 1098" par "UN 1098" (deux fois).

5.4.1.1.6.11 Modification sans objet.

5.4.1.1.6.12 Modification sans objet.

## **PARTIE 7**

7.1.4.14.7.5.5 Biffer cette modification

7.2.4.1.1 Dans la 2ème phrase, après “Ces GRV, conteneurs-citernes ou citernes mobiles doivent“ insérer :

"répondre aux exigences d’une réglementation internationale applicable à la matière concernée.

- Remplacer “9.3.2.26” par “9.3.2.26.4”
- Remplacer “9.3.3.26” par “9.3.3.26.4”

Lire le début de la 2ème phrase (au 2ème tiret) comme suit :

“Les récipients doivent répondre aux prescriptions d’emballage visées à la Partie 4 et être placés à bord ...“

Après 7.2.4.1.3, ajouter :

"7.2.4.1.4 A bord des bateaux avitailleurs ou d'autres bateaux livrant des produits pour l'exploitation des bateaux le nombre d'échantillons de cargaison visé au 7.2.4.1.1 peut être porté de 30 à 500 au maximum."

Après le 7.2.4.15.1, insérer :

"7.2.4.15.2 Pendant le remplissage des citernes à restes de cargaison, des grands récipients pour vracs (GRV), des conteneurs-citernes ou des citernes mobiles admis les gaz doivent être évacués de manière sûre."

7.2.4.15.2 devient "7.2.4.15.3"

7.2.4.16.12 Ajouter la phrase suivante :

"La protection du bateau contre les détonations et les passages de flammes provenant de terre n'est pas exigée lorsque les citernes à cargaisons sont inertisées conformément au 7.2.4.19."

## **PARTIE 8**

8.1.2.3 Modification sans objet.

8.2.1.3 La deuxième phrase est relative au 8.2.1.4 et la troisième au 8.2.1.5.

8.2.1.7 La deuxième phrase est relative au 8.2.1.8.

## **PARTIE 9**

**Chapitre 9.3** Placer "**Chapitre 9.3**" avant le paragraphe 9.3.1.21.1

9.3.3.21.7 Remplacer Au 2ème alinéa par Au 3ème alinéa

9.3.3.42.25 La modification concerne le 9.3.3.42.5

-----